

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par

Mme Vautrin, M. Jean-Pierre Barbier, M. Tardy, M. Hetzel, M. Ledoux, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Alain Marleix, M. Aboud, M. Daubresse, Mme Grosskost, Mme Genevard, Mme Dalloz,  
M. Vitel, M. Le Fur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Olivier Marleix, M. Fasquelle, M. Dassault,  
M. Gosselin, Mme Marianne Dubois, M. Siré, M. Fenech, Mme Poletti, M. Dhuicq et M. Perrut

-----

**ARTICLE 31 BIS G**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'évolution des coûts de production en agriculture »

les mots :

« des coûts de production en agriculture et de leur évolution ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de rappeler la nécessité d'estimer, à la fois, les coûts de production ainsi que leur évolution. La notion de coût de production ne doit pas uniquement être rattachée aux fluctuations des indices mais également à la décomposition des différentes charges.